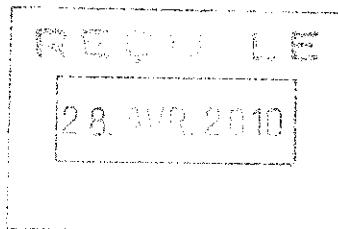




DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE
L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME



Amiens, le 21 avril 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement, à la SAS ACIA AUTOMOTIVE, Z.I. chemin de Rouval à DOULLENS (80600), de sa déclaration du 22 juin 2009 de reprise de l'activité de fabrication, conditionnement et commercialisation de produits pour l'automobile, sur son site sis sur le territoire de la commune de DOULLENS, zone industrielle parcelles cadastrées section AH n° 32 à 38, 160, 163, 164, 168 et 222, précédemment exploité par la S.A. Activité Chimique pour l'Industrie Automobile et réglementé par l'arrêté préfectoral du 8 janvier 1993.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire de DOULLENS

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE

Inspecteur des installations classées

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE PICARDIE

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

BUREAU INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE